



Les Comités d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) sont transformés. Pourquoi s'agit-il d'un recul pour la défense de nos conditions de travail ?



Le CHSCT était une instance départementale (CHSCTD) ou académique (CHSCTA) chargée :

- ◆ de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des personnels dans leur travail.
- ◆ de veiller à l'observation des prescriptions légales et réglementaires prises en ces matières.
- ◆ de faire des propositions permettant d'améliorer les conditions de travail.
- ◆ de participer au développement d'une véritable « culture de la santé et de la sécurité » au sein des personnels.

Les CHSCT de l'académie de Créteil où les élus FSU étaient majoritaires s'étaient illustrés :

- Dans la lutte contre les établissements vétustes où existaient un risque amiante important (Chelles, Villeneuve-le-Roi... etc). Le CHSCTA de notre académie a défendu les personnels du lycée Brassens de Villeneuve-le-Roi et contribué à une véritable prise de conscience nationale du problème.
- Dans la défense des collègues qui enseignaient dans des établissements où avaient lieu des travaux (Epinay, Kremlin-Bicêtre).
- Dans la mise en évidence de situation de management toxique et dans l'accompagnement des victimes.
- En obtenant des enquêtes sur les cas de suicide qui ont endeuillé notre académie et en élaborant des préconisations.

À partir de janvier 2023, les CHSCT sont changés ! À la place est créée une instance annexe du nouveau Comité social d'administration : CSA- CSST

Pas de moyens prévus ! Pas d'obligation au-delà d'une réunion par an !

Battons-nous pour faire du CSST une vraie instance de la santé et du bien-être des personnels.

- ✓ **Remplissons les registres SST. N'oublions pas d'envoyer une copie de la fiche à un secrétaire du CHSCT de votre département.**
- ✓ **Rappelons à notre administration ses obligations de protection.**
- ✓ **Exigeons un vrai suivi par un CSST digne de sa mission.**
- ✓ **Les élu·es SNES-FSU sont disponibles pour des heures syndicales consacrées à ces questions, contactez-les.**

Les élu·es SNES-FSU mettent à votre disposition du matériel d'information.

<https://twitter.com/ChsctFsu>
www.chsct-travail-sante-fsu.fr
secretairechscta@ac-creteil.fr

secretairechsct77@ac-creteil.fr
secretairechsct93@ac-creteil.fr
secretairechsct94@ac-creteil.fr